

Séance du 13 décembre 2023

L'an 2023 et le 13 Décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de VAUTRELLE Eva Maire

Présents : Mme VAUTRELLE Eva, Maire, Mmes : COUTANT Sophie, DENEUFCHÂTEL Karine, MONCUIT Jeannine, MM : BEAUJET Julien, GILLAIN Eric, GIRAULT Gwennaël, LEROY Stéphane, LHEUREUX Patrick, ROSET José, VALLOIS Jean-François

Excusé(s) ayant donné procuration :

Mmes : LAYAT Cloé à Mme VAUTRELLE Eva, VALLOIS Anne-Sophie à M. LEROY Stéphane, M. CHAMPION Robin à M. GIRAULT Gwennaël

Absent : M. DOURY Kévin

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 06/12/2023

Date d'affichage : 06/12/2023

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture d'Epervay
le : 29/12/2023
et publication ou notification du : 22/12/2023

A été nommé(e) secrétaire :

Mme DENEUFCHÂTEL Karine

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Devis rénovation Logement communal - 2023_D0054
- Demande de subvention Charte Paysagère pour Projet Verger / Jardins partagés - 2023_D0055
- Recrutement d'un adjoint technique territorial - 2023_D0056

- Demande de subvention DETR 2024 : Installation panneaux photovoltaïques - 2023_D0057

- Avis sur la composition de la "Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols" - 2023_D0058

- Avis sur les projets éoliens - 2023_D0059

Devis rénovation Logement communal

- réf : 2023_D0054

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de rénovation du Logement communal qui a été restitué dernièrement, à savoir travaux de rénovation salle de bains, palier, chambre, salon. Plusieurs artisans ont été contactés et leurs devis ont été réceptionnés.

Après analyse, il apparaît que le devis retenu est celui de RS AMENAGEMENT FINITIONS qui présente un montant total de 17 711,31 euros HT soit 21 253,53 euros TTC.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce Devis et autorise Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de subvention Charte Paysagère pour Projet Verger / Jardins partagés

- réf : 2023_D0055

Madame le Maire rappelle que concernant le projet de Verger / Jardins partagés au niveau de terrains situés à La Fontaine Saint-Memmie, une demande de subvention a été déposée auprès de la CAECPC dans le cadre de la "Charte paysagère". Au vu des montants des devis de terre végétale, plantation d'arbres, d'arbustes, engazonnement,... à hauteur de 33 070.00 euros HT, la subvention accordée pourrait représenter 50 % du montant soit 16 535.00 euros.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer tout document concernant cette demande d'aide Charte paysagère versée par la CAECPC.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Séance du 13 décembre 2023 (suite)

Recrutement d'un adjoint technique territorial réf : 2023_D0056

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.2 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel afin de procéder à l'entretien naturel des espaces verts, et afin de mettre tout en œuvre pour que les services techniques soient toujours opérationnels et fonctionnels,

Madame le Maire propose de recruter Monsieur Sébastien ROBERT en contrat à durée déterminée à compter du 18.12.2023 et jusqu'au 17.06.2024, à compter de 35h par semaine. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 385 du grade de recrutement.

Des heures supplémentaires pourront être effectuées à la demande de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le recrutement de Monsieur Sébastien ROBERT à compter du 18.12.2023 à raison de 35 heures par semaine, et autorise Madame le Maire à signer tout contrat ou document nécessaire au recrutement.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de subvention DETR 2024 : Installation panneaux photovoltaïques - réf : 2023_D0057

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet sur l'exercice 2024 d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment de la Mairie.

Son coût est estimé à 38 192 euros HT soit 45 830 euros TTC.

Afin de mettre en action ce projet, Madame le Maire propose de solliciter une aide financière dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux DETR 2024 pour la réalisation de cette opération.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix :

- accepte le projet

- décide sa réalisation sur 2024

- sollicite une aide financière dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024 pour la réalisation de cette opération

- adopte le plan de financement suivant :

Le calcul des subventions sollicitées est réalisé sur le montant HT de l'estimatif :

Fonds propres : 19 096 euros
Subvention DETR 2024 : 19 096 euros
soit 50 % du montant estimé HT des travaux,

Montant total des travaux : 38 192 euros HT,
soit 45 830 euros TTC.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Séance du 13 décembre 2023 (suite)

Avis sur la composition de la "Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols" - réf : 2023_D0058

Madame le Maire informe le Conseil d'un courrier de Monsieur Franck LEROY, Président du Conseil régional, qui présente la composition de la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols.

En effet, la loi du 20 juillet 2023 qui vise à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux, a institué une nouvelle instance de gouvernance de cette politique publique.

A l'instar de la conférence régionale des SCOT, qu'elle remplace, cette conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols sera une instance importante pour une mise en œuvre de l'objectif national d'absence de toute artificialisation nette (dit objectif ZAN).

Par conséquent, le Conseil municipal prend acte de la composition énoncée dans le courrier de Monsieur le Président du Conseil régional du 19 octobre 2023.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Avis sur les projets éoliens - réf : 2023_D0059

La commune de Bergères-les-Vertus est sollicitée ou est informée régulièrement d'études de projets éoliens voisins de son territoire.

En effet, sur cette fin d'année, 3 projets éoliens sont entrés en phase d'études autour de la commune. Le Conseil municipal souhaite réitérer ses inquiétudes face à l'éolien sur son territoire.

La commune, à l'identité viticole très marquée, est dans le périmètre des Coteaux, maisons et caves de Champagne classés à l'Unesco.

La commune s'inquiète de la pollution visuelle sur le point de vue qu'offre le site du Mont-Aimé, ce site que la commune souhaite développer touristiquement à travers les différents projets qui sont et qui seront menés dans les prochaines années.

L'intérêt écologique de ce site que la commune s'attache à préserver doit être protégé. De plus, la LPO et le Conservatoire ont alerté sur la présence d'un grand-duc sur les falaises du mont-Aimé en 2023.

Enfin, dans un intérêt foncier, la commune en révision de son PLU afin d'atteindre les objectifs de la loi Climat et Résilience qui fixe un objectif ambitieux de "Zéro Artificialisation Nette" s'étonne des unités foncières consommées par les installations de plus en plus nombreuses des parcs éoliens (éoliennes et chemins d'accès).

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu :

- Des travaux de calorifugeage ont été réalisés en novembre dans le bâtiment de la Mairie et à cette occasion des dégâts ont été commis par la société au niveau du plafond d'un logement communal. Les déclarations et procédures sont en cours.

- Le repas des anciens aura lieu le 2 ou le 9 mars 2024

Séance levée à: 20:30

En mairie, le 29/12/2023
Le Maire
Eva VAUTRELLE